

RCS : REIMS

Code greffe : 5103

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de REIMS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00285

Numéro SIREN : 512 000 993

Nom ou dénomination : 2R Maintenance

Ce dépôt a été enregistré le 04/07/2018 sous le numéro de dépôt 12110

TRIBUNAL DE COMMERCE DE REIMS

55-57, rue Thiers CS 80034 51724 Reims

N° de ROLE : 2018 003831
DEMANDEUR : 2R Maintenance (SAS)
REPRESENTANT : MME RAMA Cathy
OBJET : REPORT DE TENUE D'ASSEMBLEE GENERALE (ORDO)

ORDONNANCE

Nous, Jean-Marie SOYER, Président du Tribunal de Commerce de Reims,
Assisté de Maître Axelle DELPY, Greffier Associée du tribunal,

Vu la requête en date du 25/06/2018, reçue au greffe le 02/07/2018 présentée par
2R Maintenance (SAS) - 1, Entrée des Verriats II - 51500 Champfleury immatriculée au RCS de
REIMS sous le numéro 512 000 993 représentée par Mme Cathy RAMA, agissant en qualité de
Présidente de la société

Et les motifs y exposés,

Vu les dispositions des articles L223-26 et L241-5 du Code de Commerce ;
Vu les dispositions de l'article 496 du code de Procédure Civile ;

Prorogeons jusqu'au 31/12/2018, le délai prévu pour réunir l'Assemblée Générale ordinaire
devant statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice social de la
Société 2R Maintenance (SAS) - 1, Entrée des Verriats II - 51500 Champfleury
Clos le 31/12/2017 ;

Disons qu'en cas de difficultés il nous en sera référé.

Laissons à la charge de la Demanderesse les dépens de la présente ordonnance, dont frais de
Greffe liquidés à 35.52€ T.T.C. (dont TVA 4.94 Euros)

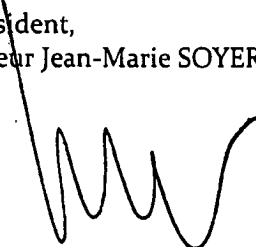
Ordonnons la notification de la présente ordonnance par les soins du Greffe, en lettre simple à
2R Maintenance (SAS)

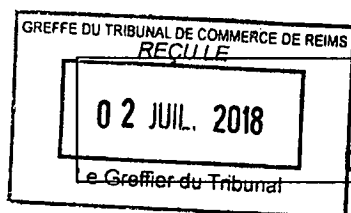
Donnée en notre cabinet,
A Reims, le 04/07/2018.

Le Greffier associée,
Maître Axelle DELPY

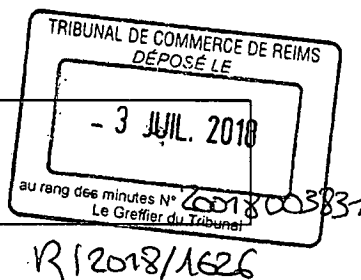


Le Président,
Monsieur Jean-Marie SOYER





**REQUETE A :
MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE REIMS**



Le soussigné Madame Cathy RAMA
demeurant 2 rue du Petit Sillery – 51500 SILLERY

Agissant en qualité de Présidente de la Société :

2R MAINTENANCE
Société par actions simplifiée au capital de 45.000 €
Siège social : 1 L'entrée des Verriats II 51500 CHAMPFLEURY
512 000 993 RCS REIMS

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Que la Société « 2R MAINTENANCE » conformément à ses statuts, a clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2017,

Que, conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce et à ses statuts, elle devrait réunir son Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice.

En raison des difficultés rencontrées lors de l'établissement des comptes clos au 31 décembre 2017, ceux-ci ne pourront être soumis à l'Assemblée Générale dans les délais légaux.

C'est pourquoi le soussigné a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société « 2R MAINTENANCE » qu'elle représente, à bénéficier d'un délai de six mois (à savoir jusqu'au 31 décembre 2018) pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017, conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 susvisé.

**Sous toutes réserves
Et vous ferez justice**

Fait à CHAMPFLEURY

Le 25/06/2018

**Le Président
Cathy RAMA**